

Mémoire

sur

le Projet d'établissement  
du Parc Éolien de Baie-des-Sables

Présenté

au

bureau d'audiences publiques

en Environnement

Par

le groupe environnemental

UNI-VERT RÉGION MATANE

Juin 2005.

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	3
Le Parc éolien de Baie-des-Sables.....	3
Faune avienne : des questionnements préoccupants.....	4
Eolienne 23, dans un boisé où abondent les oiseaux.....	5
Un cadre global.....	5
Des pistes à explorer.....	6
L'impact visuel.....	7
Autres points.....	8
En conclusion.....	9

*Le groupe environnemental UNI-VERT RÉGION MATANE est un organisme sans but lucratif  
oeuvrant en sensibilisation, éducation, défense, protection et  
aménagement en environnement.  
Notre action s'oriente principalement au niveau  
de la M.R.C. de MATANE.*

**Le développement éolien dans notre région nous interpelle  
et c'est avec intérêt que nous avons suivi les séances  
du B.A.P.E. sur le projet d'« éoliennes à Baie-des-Sables »**

Dans un premier temps, nous avons constaté que les divers délais de cette audience du B.A.P.E. étaient très serrées.

Nous avons reçu un avis, qu'il y aurait une audience et ce, même avant la fin de la période d'information et de consultation publique. Cette période se terminait le 14 mai 05 et l'annonce qu'il y aurait des audiences a ainsi été faite alors que par la suite, il restait encore du temps pour que des requérants signifient leur intention de réclamer des audiences..

Dès le 16 mai, avait lieu la première partie des audiences. Bien que règlementaire, les délais nous apparaissaient rapides pour trouver le temps de fouiller l'information et de préparer un mémoire, si tel est l'intention.

Ceci dit, passons au projet de Parc éolien de Baie-des-Sables.

## **LE PARC ÉOLIEN DE BAIE-DES-SABLES**

Si vraiment la nécessité d'augmenter la capacité énergétique d'HYDRO-QUÉBEC était clairement démontrée, l'arrivée d'Éoliennes nous apparaît plus souhaitable pour combler la demande en énergie, que l'installation de centrales thermiques ou de nouveaux barrages hydro-électrique, les impacts sur l'environnement étant plus considérables avec ces grands projets, qu'avec l'implantation de parcs éoliens.

Cependant, ce n'est pas une raison pour accepter d'emblée l'arrivée massive de parcs éoliens, ou au cas par cas, comme par exemple, l'installation de ce parc dans la région. Tout dépend des différents impacts. Il s'agit de voir si on peut faire les choses de la bonne façon.

J'aborderais donc ici les principales problématiques qui ont ressorties pour nous.

## FAUNE AVIENNE : DES QUESTIONNEMENTS PRÉOCCUPANTS

Les questionnements reliés à la faune avienne sont importants, des inconnus subsistent à ce sujet dans l'étude d'impact.

Y a-t-il seulement un aigle à inclure dans l'inventaire des rapaces ? Le président du Club des ornithologues du Bas St-Laurent a fait remarquer lors de son intervention du 16 mai 2005, (p. 42 des transcriptions) :

« Des inventaires qui ont été faits par le Club des ornithologues du Bas St-Laurent au belvédère Raoul-Roy, au parc national du Bic, on a entre quatre-vingt (80) et cent vingt (120) aigles qui migrent à tous les printemps, dans une période d'environ de huit (8) à dix (10) semaines annuellement. Quand je dis aigle, c'est pygargue à tête blanche et aigle royal .

Quand on consulte l'étude d'impact, et qu'on voit qu'il y a un seul aigle qui a été inventorié en 2004, je pense que ça reflète peut-être pas la réalité de la migration qui peut se passer dans le secteur de Baie-des-Sables. »

Donc, il y a de notre part un questionnement sur l'adéquation entre ces données et la réalité. Il y a là un point important en terme de protection. Je cite ici Nelson Fournier, de Faune Québec, à la séance du 16 mai 05, p. 29 des transcriptions :

« Mais on sait déjà, suite à des données disponibles sur le territoire, qu'il y a quand même certains enjeux au niveau de quelques espèces qui sont sous notre juridiction, et qui ont un statut d'espèce vulnérable, que ce soit l'aigle royal, le pygargue à tête blanche ou le faucon pèlerin, et même le hibou des marais, qui est présent, qui est observé à l'observatoire Raoul-Roy. Alors, ces données-là, démontrent que pour les espèces d'oiseaux de proie, il y a des enjeux importants pour le territoire de Baie-des-Sables.»

On n'a pas tenu compte non plus, du possible couloir de migration vers la Vallée de la Matapédia, ce qui implique évidemment le passage de beaucoup d'oiseaux dans le secteur. Nous croyons que c'est un enjeu crucial à scruter..

De plus, il aurait été souhaitable de faire un inventaire d'hiver, pour les oiseaux qui nichent ; cette information est manquante et il serait souhaitable si cela est possible, de réaliser cet inventaire pour pouvoir intégrer ce paramètre important.

On remarque aussi qu'on n'a pas tenu compte de la problématique de la mortalité des oiseaux. Nous croyons qu'il faut déjà établir des solutions possibles et prévoir des mesures adéquates, si on constate un taux de mortalité préoccupant selon l'avis des ornithologues, de Faune-Québec et du Service canadien de la Faune d'Environnement-Canada.

Si les nouvelles données actuellement en attente, qui vont vous être communiquées impliqueraient des impacts majeurs sur des espèces en péril ou autres, il pourrait y avoir lieu de reconsidérer la localisation du parc. Ce seront les ministères concernés qui auront à intervenir en ce sens.

Rappelons que le projet de parc Le Nordais, évoquait le péril aviaire pour ne pas construire un parc à

Baie-des-Sables, et, l'emplacement prévu de ce parc englobait certaines parties du parc actuel. Donc, il y a lieu de se questionner.

C'est pourquoi nous recommandons des mesures de suivi adéquat, un suivi qui va permettre de voir l'impact des projets d'éoliennes sur les déplacements de la migration, l'impact aussi sur les oiseaux nicheurs et un suivi de la mortalité.

Le suivi devrait être d'au moins 5 ans et pourrait être prolongé selon la nécessité et il faudrait aussi qu'il y ait un mécanisme clair de mise en place pour agir rapidement et effectuer les correctifs adéquats si des problèmes importants de l'avis des ornithologues sont observés chez la faune avienne circulant à Baie-des-Sables. Un comité de suivi, incluant le Club des ornithologues du Bas St-Laurent, devra être créé.

Cartier Energie devrait prévoir une réserve financière à cet effet en vue d'intervenir pour corriger ces problèmes éventuels.

Il faut aussi mentionner que d'autres paramètres ne sont pas disponibles au moment de la rédaction des mémoires, soit notamment ceux concernant la caractérisation de l'habitat du poisson. Ce sont des renseignements importants dont on doit tenir compte étant donné les traverses d'eau qui seront aménagées et les frayères existantes.

#### ÉOLIENNE 23, ...dans un boisé où abondent les oiseaux.

Sur un point plus particulier, nous avons remarqué qu'il a été prévu d'installer l'éolienne 23 dans un boisé, à peu près exactement à l'endroit où, selon la carte 2.8 de Pesca Environnement, une zone relative d'abondance d'oiseaux a été identifiée (ronds verts).

Nous demandons que cette éolienne soit déplacée à l'extérieur de cette zone, plus vers l'ouest, ce qui permettra d'éviter des dommages potentiels à la faune avienne, soit par la perte d'habitat ou par la présence de l'éolienne à cet endroit.

Il faut s'attendre à ce que les préoccupations sur la faune avienne ressortent dans d'autres projets de parcs éoliens, de même entre autre, que l'impact visuel et ses répercussions sur les citoyens, un sujet que nous abordons plus loin.

#### UN CADRE GLOBAL

N'y aurait-il pas lieu à ce moment, de se donner des balises et un cadre global pour tous les projets, notamment pour les analyses des ministères ?

Des ministères n'ont pas de critères précis par rapport au développement éolien. Des connaissances supplémentaires notamment de l'impact sur la faune avienne sont nécessaires.

De plus, l'aspect socio-économique doit être questionné; il y a des possibilités de faire des parcs éoliens gérés par les municipalités ou sur un mode coopératif. Il n'y a pas que le modèle actuel à privilégier. Ceux qui connaissent bien leur territoire et ses caractéristiques, sont plus à même d'en protéger l'environnement.

Les retombées économiques qui devraient revenir aux localités concernées qui acceptent l'installation d'éoliennes sur leur territoire, doivent être examinées.

## DES PISTES À EXPLORER

Ne serait-il pas possible de mettre sur pied une structure financière permettant par exemple, dans notre M.R.C., à des citoyens, ou des élus d'une communauté, d'établir un modèle de parc éolien à propriété régionale ? Voilà des pistes à explorer.

Et évidemment, il faudrait que cela se fasse avant que les gens soient liés par des contrats d'option à d'autres compagnies.

De même, quels sont les droits pour les gens qui subissent des inconvénients des éoliennes, dû à leur voisinage non souhaité à certains endroits.

De leur côté, les gens de Tourisme-Québec, ont fait ressortir que, s'il y a trop d'éoliennes visibles, partout en Gaspésie, on est alors en contradiction avec le plan de développement du potentiel touristique visant sur la qualité, le caractère naturel du paysage.

Ils ont indiqué que cela pourrait faire chuter l'intérêt touristique et donc avoir une répercussion économique assez grande. On voit que tout cela n'est pas simple. Il est donc souhaitable d'avoir une analyse intégrée globale.

Il semble que plusieurs parcs éoliens pourraient être érigés dans les prochaines années.

Une des façons de définir le cadre global, ce serait par le biais d'une audience générique du BAPE sur le développement éolien. Nous vous recommandons d'analyser sérieusement cette possibilité.

Comme le mentionnait Tourisme-Québec lors de leur intervention du 17 mai en soirée (p.62) et cela s'applique à d'autres champs d'interventions:«... la nécessité, ce serait d'avoir vraiment, au départ, une vision d'ensemble de tous les projets d'éoliennes afin de s'assurer que les mêmes règles soient respectées, et que ces règles là font l'affaire des habitants de la Gaspésie; que les retombées économiques ne profiteront pas uniquement à quelques personnes, mais vont profiter à l'ensemble des communautés...»

## L'IMPACT VISUEL

On sait que des citoyens se sont plaint devant votre Commission de l'installation d'éoliennes dans leur champs visuel.

Cela nous amène à quelques commentaires généraux reliés à l'impact visuel :

- Le promoteur devrait compenser la perte visuelle dû au déboisement forestier.
- Il doit prévoir et réaliser des aménagements paysagers pour limiter les vues.
- Dans le cas de particuliers affectés par le projet, de gens qui n'ont pas sollicité l'installation d'éoliennes autour de leur propriété, et qui ne sont pas liés à des contrats d'option, une compensation financière devrait être accordée par le promoteur.

Il faudrait prévoir un mécanisme en ce sens. Nous croyons qu'il n'est pas suffisant que de l'argent soit remis à des municipalités comme compensation financière pour l'utilisation du territoire. Il faut que des montants se rendent directement aux personnes affectées.

Si le milieu dans lequel la population vit est perturbé, (un peu comme le disait Tourisme-Québec), les éoliennes peuvent devenir un irritant à cause de leur proximité, à cause des désavantages qu'elles amènent à leur milieu de vie.

Voici un «point de vue» sur le projet que j'aimerais vous amener.

Un résident qui n'était pas présent lors de la première partie des audiences, et dont la propriété est située sur le domaine, m'a indiqué que Baie-des-Sables va arrêter « d'être Baie-des-Sables » et que ça va être « un village éolien ».

Je cite presque textuellement : « Baie-des-Sables , c'est un paysage, avec 73 éoliennes, ça ne voudra plus rien dire. Quand tu va venir à Baie-des-Sables, tu vas voir rien que des éoliennes, parce que ça vire et le mouvement attire l'oeil, et tu ne suis que ça. Qu'est-ce que ça me donne à moi, qui suis venu ici parce que je trouvais ça beau ??..!»

Nous pensons, qu'un effort peut être fait encore. Il faudrait que Cartier-Energie trouve le moyen notamment, dans les rangs 4 et 5 Ouest, de dissimuler à la vue des résidents que cela dérange certaines éoliennes, possiblement en les déplaçant. Nous pouvons mettre en contact les dirigeants de Cartier-Energie avec les personnes impliquées.

Concernant la Gaspésie en général, un autre commentaire que l'on entend, c'est que : la Gaspésie, c'est une oeuvre-d'art, on devrait en tenir compte entre autre, d'un point de vue touristique, ça compte trop pour charger ça à grands coups d'éoliennes.

N'y a-t-il pas moyen de mettre ces éoliennes plus loin des paroisses, des municipalités, qu'elles ne soient pas tant que ça à la vue. Il y a des montagnes, malheureusement, complètement déboisées par les coupes avec des chemins d'accès. S'il y a des lignes de transport d'électricité pas loin, pourquoi pas ?

Enfin, on dit que les nouveaux types d'éoliennes, celles qui suivent celles qu'on a prévu d'installer à Baie-des-Sables seront de dimension moindre, avec 3 fois plus de capacité avec des turbines de 5 megawatts, ce qui implique moins d'éoliennes dans un parc pour la même capacité d'énergie. Il faudrait tenir compte de ces informations, si elles sont techniquement applicables, lors de l'implantation des parcs éoliens.

\*\* \*\*\* \*\*

Ces préoccupations, sur la Gaspésie, (y compris la MRC de Matane), on devrait les inclure dans un cadre global d'analyse de projets. Comme l'a mentionné Tourisme-Québec, il faudrait mesurer l'impact d'ensemble des projets éoliens sur le paysage Gaspésien.

\*\* \*\*\* \*\*

#### AUTRES POINTS

Voici d'autres points qui nous apparaissent importants :

- La distance des résidences vis-à-vis les éoliennes, tel que décidé par la M.R.C. de Matane, est de 500 mètres, à Baie-des-Sables.

A d'autres endroits, on parle de 350 mètres ; nous croyons qu'il faudrait uniformiser cette distance à 500 mètres, pour toute la M.R.C. Cette distance est plus acceptable.

- Lorsqu'il y aura remise en culture des superficies, lors du démantèlement des éoliennes, il faudrait qu'un mécanisme de suivi soit établi sur la remise en culture des terres agricoles ou à vocation forestière. Cela semblait plutôt vague, lors d'échanges de la Commission avec le M.A.P.A.Q., et le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la faune.

\*\* \*\*\* \*\*



## EN CONCLUSION

Nous croyons que le développement de l'énergie éolienne considéré comme un créneau d'excellence dans la région désignée de la M.R.C. de Matane, de La Gaspésie et des Iles-de-La-Madeleine, doit se poursuivre, et qu'on doit atteindre une masse critique pour fabriquer, installer, et exporter, des produits éoliens, pales, tours et autres, cela est essentiel au développement de la région et, en ce qui concerne l'installation d'éoliennes sur ce territoire, cela doit se faire d'une façon acceptable, conforme à la volonté des citoyens suffisamment informés.

Nous appuyons le développement de l'énergie éolienne, une énergie douce et renouvelable, qui ne contribue pas au rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et, qui contribue à atteindre les objectifs du Protocole de KYOTO.

Nous croyons, que le projet de Baie-des-Sables est intéressant, même s'il aurait été préférable qu'il soit plus éloigné des populations.

Avec les commentaires et les modifications souhaitées, que nous avons mentionné, c'est un projet avec lequel nous serions à l'aise.

Nous vous remercions, madame la présidente, madame et monsieur les commissaires, de l'attention que vous portez à nos interventions.

GUY AHIER, rédacteur du Mémoire  
pour  
le groupe environnemental UNI-VERT  
RÉGION MATANE